

—
Le Ministre
—

Madame la Sénatrice,

Vous avez appelé mon attention sur les mesures de rétorsion appliquées par les Etats-Unis sur les exportations européennes.

En effet, à la suite de l'autorisation du panel de l'OMC constitué dans le cadre du contentieux relatif à l'avionneur Airbus, les Etats-Unis imposent depuis le 18 octobre 2019 des droits de douane supplémentaires sur un volume de 7,5 milliards de dollars d'importations annuelles en provenance de l'Union européenne. Ces droits additionnels s'élèvent à + 15% sur les avions neufs de plus de 30 tonnes importés sur le sol américain et à + 25% sur différents produits agricoles, agroalimentaires et industriels, dont les vins français.

Le 26 octobre 2020, l'OMC a formellement autorisé à son tour l'Union européenne à appliquer des droits de douane supplémentaires sur un volume de 4 milliards de dollars d'importations annuelles en provenance des Etats-Unis dans le cadre du contentieux relatif à l'avionneur Boeing. Cette décision porte à égalité l'arsenal des contre-mesures commerciales dont disposent l'Union européenne et les Etats-Unis. Ainsi, depuis le 10 novembre, l'UE applique de manière symétrique aux surtaxes américaines des droits additionnels de + 15% sur les avions Boeing et de + 25% sur les produits agricoles, agroalimentaires et industriels, dont la liste détaillée a été rendue publique.

L'objectif est clair : il vise à mettre les Etats-Unis sur un pied d'égalité avec l'Union européenne afin de créer les conditions d'une désescalade rapide et d'éviter la surenchère tarifaire. Comme l'a rappelé, le 9 novembre, le vice-président exécutif de la Commission européenne Valdis Dombrovskis, nous devons viser la suppression de ces droits de douane, qui serait une solution gagnante pour les deux parties, et l'UE se tient prête à retirer ses contre-mesures si les États-Unis acceptent de faire de même.

Depuis plus d'un an, la France et la Commission européenne ont multiplié les démarches diplomatiques vis-à-vis de Washington afin de mettre un terme à ces tensions commerciales, en proposant à de nombreuses reprises un règlement à l'amiable du différend, qui aboutirait à la levée des sanctions et à un cadre commun sur les modalités de financement du secteur aéronautique.

.../...

Madame Catherine DUMAS
Sénatrice de Paris
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Les Etats-Unis n'ont émis aucun signe d'ouverture à notre endroit en dépit d'appels répétés à l'apaisement et de la mise en conformité d'Airbus aux règles de l'OMC (confirmée le 24 juillet dernier). Les Etats membres de l'UE n'ont donc eu d'autre choix que de faire usage des droits additionnels autorisés par l'OMC, mais nous sommes désireux d'un accord permettant le retrait réciproque de ces droits au plus vite, y compris bien sûr avec l'administration américaine actuelle.

Le dialogue transatlantique se poursuit activement dans cette perspective, nécessaire au rétablissement de conditions de concurrence équitables mutuellement bénéfiques et au soutien de la relance économique. Comme je l'ai souligné dans une tribune commune avec le ministre des Affaires étrangères allemand Heiko Maas le 16 novembre dernier, nous souhaitons un rééquilibrage de la relation transatlantique et nous nous engageons pour y travailler dès que possible avec la future administration Biden.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'expression de mes respectueux hommages.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN